

VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune
de Nanteau/Essoane.
n° 21 / novembre 2013



Le mot de Madame le Maire.

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

J'ai le plaisir de vous adresser ce numéro de notre bulletin d'information, le dernier de cette année, dans lequel vous trouverez l'ensemble de l'actualité de notre village.



Plusieurs projets seront achevés pour la fin de cette année, tels que les dernières finitions à la salle polyvalente, l'enfouissement des réseaux au centre bourg, la rénovation de l'éclairage public, la plantation de végétaux aux abords du local technique et même la restauration de la mare de Boisminard.

Néanmoins il reste deux projets importants qui ont pris du retard :

- le programme proposé par le SPANC du Parc naturel régional du Gâtinais français pour la réhabilitation des assainissements non conformes en bénéficiant des subventions de l'Agence de l'Eau, la Région et le Département, dans lequel la majorité des dispositifs classés en « priorité 1 » pourrait passer, sera désormais réalisé en 2014/15. Cependant, nous avons réussi à inclure une dizaine de dispositifs parmi les plus « urgents » dans le programme de 2013/14. Si vous souhaitez faire des travaux sans attendre, en les confiant à l'entreprise de votre choix, vous pouvez le faire mais alors vous n'aurez pas droit aux subventions. Si vous faites ce choix, pensez à déposer une demande préalable auprès du SPANC.
- Notre dossier de demande de subvention d'un contrat triennal de voirie pour résoudre le problème des eaux de ruissellement rue de Viltard est en attente de décision au Conseil général depuis trois ans. Nous acceptons ce délai puisqu'il s'agit d'une aide à la hauteur minimale de 50 % des travaux prévus.

Les pluies abondantes de ces derniers mois sont bénéfiques pour nos nappes phréatiques ; elles ont aussi contribué au développement tardif de la végétation et surtout des arbustes qui, par endroits, dépassent largement nos clôtures le long de la voie publique, mettant en cause la sécurité routière ainsi que la sécurité des promeneurs. Pensons aux autres cet automne dans nos travaux de jardin, respectons chacun les limites de nos propriétés et faisons en sorte que l'espace public soit libre de tout empiètement.

Je vous souhaite une bonne fin d'année et comme d'habitude je vous rappelle que je suis très souvent présente, ainsi que mes adjoints, aux permanences du mardi et du vendredi soir à la mairie. Je peux également recevoir le samedi matin sur rendez-vous.

Bonne lecture à tous.

Helen Henderson



Ecole de Buthiers/Nanteau-sur-Essonne/ Boulancourt : aménagement des rythmes scolaires

Appliqué de façon volontaire par certaines écoles depuis la rentrée 2013, l'aménagement des rythmes scolaires fait parler de lui. Difficile d'y échapper ; débats politiques, journaux télévisés, discussions entre élus locaux sont autant d'occasions d'essayer de comprendre pourquoi seulement une école sur quatre s'est portée volontaire pour l'adopter dès la rentrée de septembre dernier.

A l'unanimité, le SIGEGAS (enseignants et municipalités) a choisi de reporter sa mise en application à la rentrée 2014. Nous espérons ainsi profiter de l'expérience des précurseurs et des améliorations apportées au dispositif.

Nous devons, avant fin 2013, faire une proposition de mise en place des nouveaux rythmes scolaires, proposition qui devra être validée par l'Inspection d'académie et servira de base au Conseil régional pour revoir les circuits de ramassage en fonction des horaires de sortie des différentes écoles d'un même secteur. En voici les grandes lignes :

- du lundi au vendredi :
 - o début des cours à 8 h 45
 - o pause méridienne de 12 h à 13 h 30
 - o fin de la classe proprement dite à 15 h 30
 - o activités pédagogiques complémentaires et activités périscolaires de 15 h 30 à 16 h 30
 - o à 16 h 30, pour les parents qui le souhaitent, étude dans les conditions habituelles
- le mercredi : fin de la classe à 11 h 45.

Ce choix présente de nombreux avantages :

- modifier le moins possible les horaires, tant pour les familles que pour la société de transport,
- conserver une heure de début identique tous les jours de la semaine,
- limiter, pour les familles, la modification des horaires à l'introduction d'une matinée de classe le mercredi matin, avec une heure de fin avancée d'un quart d'heure sur les autres matinées.

Un problème important est celui du coût : chiffré au départ à 100/110 € supplémentaires par an et par enfant, à l'expérience et officiellement nous serions plutôt aux alentours de 150/170 €.

Tout dépend bien sûr des activités périscolaires qui sont retenues, activités périscolaires qui ne sont plus clairement obligatoires et qui peuvent être remplacées par ... des études surveillées.

Des aides de la CAF et de la MSA sont accessibles si l'on respecte des conditions de mise en place, notamment au niveau du taux d'encadrement des activités en question (0,50€ par jour et par enfant). Ces aides, au départ prévues uniquement pour les écoles s'engageant dès septembre 2013, ont été reconduites pour tous les établissements en 2014. Mais pour les années suivantes, c'est l'incertitude.

Compte tenu de la contribution des enseignants et des ATSEM, le programme périscolaire devrait pouvoir être réalisé avec le recrutement de deux ou trois intervenants extérieurs, à rechercher auprès de la base de plein air de Buthiers, du PnrGf, de bénévoles, ...

Le SIGEGAS s'est aussi prononcé pour la « gratuité » des activités ; en fait le coût s'ajoutera aux dépenses communales qui déterminent le montant des impôts locaux.

Salle polyvalente Jean Herblot et Salle des Associations

Les conventions d'occupation et les règlements de ces deux salles sont disponibles en mairie. Nous ne reprenons ici que les tarifs.

La salle Jean Herblot est désormais louée en totalité. Elle peut accueillir 180 personnes.



Particuliers résidant ou payant des impôts dans la commune :

- Jour de semaine :	location	180 €
	chauffage	30 €
- Week end et jours fériés :	location	280 €
	chauffage	50 €
- Vin d'honneur :	location	100 €
	chauffage	20 €

Particuliers extérieurs à la commune :

- Jour de semaine :	location	450 €
	chauffage	30 €
- Week end et jours fériés :		
	location	700€
	chauffage	50 €
- Vin d'honneur :	location	200 €
	chauffage	20 €

Salle des Associations

Elle peut recevoir 40 personnes.
Pour les associations nantessonnaises, l'utilisation de cette salle est gratuite.

Particuliers résidant ou payant des impôts dans la commune :

- Jour de semaine :	location	100 €
	chauffage	20 €
- Week end et jours fériés :		
	location	150 €
	chauffage	30 €
- Vin d'honneur :	location	50 €
	chauffage	10 €

Particuliers extérieurs à la commune :

- Jour de semaine :		
	location	200 €
	chauffage	20 €
- Week end et jours fériés :		
	location	300 €
	chauffage	30 €
- Vin d'honneur :	location	100 €
	chauffage	10 €

Nous espérons que vous serez nombreux à bénéficier de ces salles rénovées et nous vous invitons à venir en mairie chercher les informations complètes relatives à leur location.

Electricité

L'enfouissement de tous les réseaux dans le centre bourg, que nous avons annoncé dans le précédent bulletin, est aujourd'hui une réalité concrète. Tout le monde peut constater l'avancement rapide des travaux. Nous pouvons féliciter la société EIFFAGE Energie pour son professionnalisme ; son équipe travaille vite et bien en mettant tout en œuvre pour perturber le moins possible le trafic routier. Les techniciens du SIESM, en collaboration avec EIFFAGE, recherchent les meilleures solutions pour satisfaire les riverains sur les

travaux qui les concernent. Nous les remercions tous pour leur gentillesse.

Les travaux seront terminés avant la fin de l'année ; le cœur de notre village sera enfin débarrassé de tous ces câbles disgracieux et des lanternes de style remplaceront les anciens lampadaires routiers.

Vous avez probablement aussi constaté que le transformateur de la place de la mairie a été repeint, c'est un cadeau d'adieu de notre syndicat d'électrification le SIEROSM dont la dissolution est programmée pour le 31 décembre 2013. En effet au 1er janvier 2014 toutes les communes de Seine & Marne adhéreront à un syndicat départemental unique, le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine & Marne) ; son siège et sa structure seront ceux du SIESM à Melun-La Rochette. Toutes les compétences que nous avons transférées au SIEROSM seront reprises par ce nouveau syndicat. A priori notre commune ne devrait pas être désavantagée par ce changement.

Pour rester dans le domaine de l'énergie : Êtes-vous importunés au téléphone par des « partenaires bleu ciel EDF ou GDF DolceVita » qui vous proposent un bilan énergétique gratuit pour votre habitation ? Sachez que la mission de tous ces intervenants extérieurs est de vous inciter à faire des travaux pour réduire votre facture énergétique. Après quelques minutes d'entretien ils vous proposeront d'isoler votre toiture, vos fenêtres ou vos murs, ou bien de remplacer votre vieille chaudière par une neuve plus économe, voire par une pompe à chaleur, etc. , puis arrivera le devis pour les travaux proposés. Si vous signez ce devis en pensant faire une bonne opération sur la base des économies d'énergie vantées par votre interlocuteur, vous ferez deux heureux : l'entreprise qui fera les travaux au prix fort et EDF (ou GDF) qui récupérera à bon compte un « certificat d'économie d'énergie ».

Si vous voulez faire des travaux pour réduire votre facture énergétique, le bon réflexe est de vous renseigner auprès d'un technicien de l'ADEME (il y en a un au PnrGf) pour savoir quels travaux doivent être envisagés en priorité, puis de mettre en concurrence 2 ou 3 entreprises (privilégiez celles qui sont près de chez vous et dont vous connaissez la bonne réputation) puis négociez la vente de votre certificat d'économie d'énergie auprès d'un fournisseur d'énergie (la plupart des artisans peuvent se charger de cette démarche) ; la somme que vous récupérerez viendra en déduction du coût des travaux.

« **Chantier citoyen** » du SIARCE



Le chantier s'est déroulé pendant les vacances scolaires, du 28 au 31 octobre ; 9 jeunes de 16 à 18 ans y ont participé. Un technicien du SIARCE en a assuré l'encadrement. L'objectif était de créer



un chemin en nettoyant les rives de l'Essonne depuis l'étang communal jusqu'à l'allée Baclet. Mission par faitement

accomplie. Nous vous invitons à venir vous promener au bord de l'Embarville. Bravo et merci à cette équipe de jeunes.

Pour en savoir plus sur le SIARCE, nous vous invitons à visiter leur site internet :

<http://www.siarce.fr/>

Madame Desbrosse, doyenne de notre village



Madame Laura Desbrosse, née le 28 octobre 1913 à South Ben état de l'Indiana USA, a fêté à Nanteau-sur-Essonne son 100^e anniversaire.

Entourée de ses enfants, elle a profité de cette belle journée.

Nous lui présentons nos plus beaux vœux à l'occasion de cet anniversaire, lui souhaitons une bonne santé et de nombreux autres gâteaux d'anniversaire.

La Charte Ecologique du Parc naturel régional du Gâtinais français

Les éco-conditionnalités, vous en entendez parler depuis longtemps puisque c'est un concept mis en place par l'Europe agricole depuis une dizaine d'années. Notre bulletin municipal s'en fait régulièrement l'écho.

Le principe consistait à ne fournir des aides que proportionnellement aux efforts de protection de l'environnement consentis par les agriculteurs. Au début cela a été perçu comme une réduction de l'espace de liberté, une forme d'obligation par argent interposé et peut être même comme une forme d'infantilisation : si tu ne ranges pas tes jouets, tu n'auras pas de gâteau ! Mais cela marche. Voilà pour le principe.

Comme cela a fonctionné pour le milieu agricole, l'idée est reprise par tous les financeurs : Parc naturel régional du Gâtinais français, Conseil général, Conseil régional, puis l'Etat.

Pour obtenir des aides financières, de nouvelles normes doivent être respectées dans de nombreux domaines :

- économies d'énergie (changement de l'éclairage public pour des lampes économes),
- mise en place de la loi « handicapés » c'est-à-dire des aménagements permettant la continuité de cheminement,
- protection de l'environnement grâce à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour rester sur ce dernier sujet, comme nous partions de rien, au début nous avons fait une déclaration d'intention de réduction de la consommation de produits désherbants tout en réalisant le contrôle de notre matériel et la mise aux normes de nos équipements. Cela s'est matérialisé par la signature de la charte écologique de niveau 1.

Une fois franchie cette étape, comme la progression se fait par palier sur le principe du « toujours mieux », nous venons de signer la charte de niveau 2.

Nos pratiques sont déjà en accord avec ce que le niveau 2 exige, mais il nous faut continuer à progresser car, après le niveau 2, il y aura... le niveau 3. Ce niveau fera entrer dans l'échelle d'évaluation le comportement des particuliers ; alors, faites comme nous, anticipez, réduisez la consommation de phytosanitaires car à terme il faudra apprendre à ne plus les utiliser.

Fête de Nanteau

Une jolie journée durant laquelle se sont rencontrés les habitants de notre village, les exposants à la brocante et les artistes qui ont exposé dans l'église. Le temps était beau, les visiteurs heureux, le « service restauration » dévalisé par les nombreux consommateurs.

Nous remercions celles et ceux qui ont donné de leur temps et de leur bonne humeur pour l'organisation et l'animation.



Route de Tousson - Boisminard

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous informions que, par l'intermédiaire de son avocat, la commune de Tousson nous réclamait la somme de 40 000 € au titre d'une participation aux travaux de réfection de la route Tousson – Boisminard. Elle nous menaçait même d'un procès si nous refusions de payer. Pour Tousson cette demande était justifiée par un accord entre les deux communes, accord datant de 1865 !

Eh bien ça y est ! L'avocat de la commune de Tousson a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Melun pour nous réclamer non plus 40 000 €, mais 47 840 € (la différence représente la TVA que la commune de Tousson doit logiquement récupérer).

Votre conseil municipal reste parfaitement serein dans cette affaire ; le dossier a été transmis à notre assureur qui a recherché pour nous défendre un avocat parfaitement compétent dans ce domaine. Nous avons fait valoir nos arguments à cet avocat pour préparer un mémoire qui sera transmis en réponse au Tribunal et à notre adversaire.

Il est peu probable que le Tribunal se prononce avant 2 ans et s'il doit y avoir procès en appel il faudra encore ajouter 2 ou 3 ans, mais soyez totalement rassurés car le risque que la commune de Nanteau soit condamnée à indemniser Tousson est très faible.

A la Sainte Catherine tout bois prend racine !!

La finalisation du projet « bâtiment technique » se traduit par la mise en valeur de ses abords et la plantation de nouveaux végétaux pour compenser ceux perdus à l'emplacement du bâtiment construit.

Le projet a été soumis au PnrGf pour une demande de subvention. Il prend en compte :

- le remplacement de l'ancienne haie de thuyas par une haie champêtre constituée d'arbustes variés,
- la plantation d'un tilleul en complément de l'alignement existant,
- et de pins sylvestres pour accompagner ceux déjà en place de façon à préparer l'avenir.

L'examen du projet par le PnrGf a permis d'affiner le choix des végétaux en préconisant des espèces locales représentatives de notre région. Une subvention à hauteur de 65% du montant des travaux a été accordée.

Les travaux de plantations seront engagés dans les prochaines semaines et clôtureront l'opération « bâtiment technique ».

Pour information –et pour les spécialistes- voici des exemples de recommandations :

- préférer aux forsythias des genêts (le *Cytisus scoparius*),
- aux houx *aquifolium ferox*, le houx *aquifolium* classique ou Alaska,
- pour les noisetiers, préférer les *Corylus avellana* et *Corylus maxima*,
- enfin, choisir le tilleul à petites feuilles emblématique du Gâtinais Français.

Mare de Boisminard

Deux ans après le début des travaux, la mare n'est toujours pas réceptionnée, car il y a encore des fuites. La société SEGEX-SNFRE doit procéder à une nouvelle intervention pour résoudre ce problème.

Les travaux seront payés, sans aucun supplément pour la commune, seulement lorsque la mare sera conforme à ce qui a été demandé.

Le mur du fond qui menace de s'écrouler sera refait avec l'aide d'un financement par le Parc naturel régional du Gâtinais français ; des nichoirs seront incorporés dans ce mur.

Transport des betteraves du 13 au 30 novembre

Cette année encore les camions de betteraves traverseront notre village, du 13 au 30 novembre. La route de Boisminard à Tousson leur étant toujours interdite, nous devrons subir leurs allers et retours dans Nanteau.

Pour assurer un minimum de sécurité et éviter les chassés croisés dangereux de camions, une **limitation temporaire de vitesse à 30 km/h sera mise en place dans la partie la plus dangereuse : rue de la Croix Boisée, rue de Villiers et rue de Viltard.**

Nous vous invitons néanmoins à la plus grande prudence pendant cette période.

Et une, et deux élections en 2014 !

Les 23 et 30 mars 2014 nous élirons les conseils municipaux et les conseillers communautaires pour une durée de 6 ans et le **25 mai 2014** ce seront les députés européens qui seront élus pour 5 ans.

Les élections municipales :

En ce qui nous concerne, commune de moins de 1000 habitants, l'élection des conseillers municipaux aura lieu au scrutin majoritaire à 2 tours. Les candidats pourront se présenter de manière isolée ou groupée, sans qu'il soit nécessaire de présenter une liste complète et paritaire ; le panachage reste autorisé mais il ne sera pas possible d'élire un candidat non déclaré.

Les coûts du papier, de l'impression des bulletins de vote, affiches et circulaires, ainsi que les frais d'affichage ne sont pas remboursés.

Par contre, contrairement aux années précédentes, il y a obligation de dépôt préalable des candidatures en préfecture ou en sous-préfecture.

Les conseillers communautaires :

Ce sont les conseillers qui siègeront à la communauté de communes. Ils seront désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales. Pour Nanteau-sur-Essonnes, ce seront le maire et le premier adjoint en tant que suppléant.

Pour être électeur il faut être domicilié dans la commune ou y habiter depuis 6 mois au moins et être inscrit au rôle de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties ou bien encore de la cotisation foncière des entreprises, et bien sûr **être inscrit sur la liste électorale !** (inscription en Mairie avant le 31 décembre 2013).

Pour être éligible, il faut être électeur et être inscrit depuis au minimum le 1^{er} janvier au rôle de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties ou bien encore de

la cotisation foncière des entreprises ou impôt sur le revenu.

Le nombre de conseillers ne change que pour les communes de moins de 100 habitants. Pour Nanteau-sur-Essonne, il reste donc fixé à 11.

Pour ce qui concerne les élections européennes, nous en parlerons ultérieurement.

La Mission Locale dans les locaux de la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais »

La Mission Locale de Nemours est présente un mercredi sur deux, de 9 h à 12 h, dans les locaux de la communauté de communes.
10 Avenue de Fontainebleau, 77760 La Chapelle-la-Reine.

Les prochaines permanences auront lieu les

- 20 novembre
- 4 décembre
- 18 décembre

Merci de prendre RV à l'avance au 01 64 28 51 58.

Nous vous rappelons que, présidée par Valérie Lacroute, la Mission Locale de la Seine et du Loing a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou en rupture avérée de scolarité.

<http://www.mission-locale-seineetloing.fr/>

Le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Fontainebleau a une nouvelle adresse : **6 rue Charles Lefebvre à Avon**

Le CIO est un service public ouvert à tous, jeunes (élèves, étudiants, apprentis, non scolaires), parents d'élèves et adultes (en recherche de projet professionnel ou de formation). Le CIO vous permet de :

- Vous informer sur les professions, le système éducatif, les formations (initiale, scolaire, universitaire, professionnelle, par alternance et continue)
- Demander des conseils pour prendre une décision, envisager un projet de formation personnelle et d'insertion professionnelle.
- Choisir des études et un secteur professionnel en fonction de vos goûts, aptitudes et personnalité.

Au CIO, la consultation est libre et anonyme, vous pouvez vous présenter sans rendez-vous et être accueilli par le personnel du CIO qui vous accompagnera dans vos recherches.

Un entretien avec un Conseiller d'Orientation-Psychologue est aussi possible sans rendez-vous.

- **Adresse** 6 rue Charles Lefebvre 77210 Avon
Tél : 01 64 22 32 41 **Fax** : 01 60 72 36 24
- **Horaires d'ouverture** en période scolaire : du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30 et, du 6 janvier au 12 avril, ouverture le samedi de 9h à 12h
- **Pendant les vacances scolaires** : 9h - 12h / 14h - 17h : du 21 au 31 octobre 2013, du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014, du 17 février au 27 février 2014, du 14 avril au 26 avril 2014

<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-fontainebleau/>

Transports scolaires pendant l'hiver

Comme il est fort probable que nous connaissions, pendant les mois à venir, des périodes de gel, de neige et autres désagréments sur les routes, nous rappelons aux élèves et à leurs parents qu'ils auront les informations sur la circulation des cars sur les différents sites :

<http://www.cars-bleus.fr/>

<http://www.uly-loiret.com/>

et sur le site de Nanteau-sur-Essonne

<http://www.covoiturage77.fr/>

Conducteur ou passager, le covoiturage facilite vos déplacements, permet de diminuer vos frais de transport. Service gratuit, le site ci-dessus met en relation conducteurs et passagers qui parcourent les mêmes trajets.

Les Scènes Rurales

Elles sont toujours présentes dans notre région. La brochure est disponible en mairie et sur le site

<http://www.scenes-rurales77.com/>

Quelques spectacles près de chez nous :

- le 17 janvier 2014 à La Chapelle-la-Reine
- le 4 avril à Buthiers
- le 7 juin à Guercheville

Un message des « Amis du Patrimoine »

Dans la perspective du Centenaire du début de la Première Guerre Mondiale 1914-1918, l'association a mis en route le projet d'une publication spécifique traitant de l'impact local du conflit sous ses différents aspects.

Les sujets traités sont multiples :

- la mobilisation, les soldats engagés, leur âge et lieu d'origine, les régiments et les affectations,
- la vie au front, les témoignages, récits et lettres,
- les blessés, les morts ; les monuments aux morts,
- la vie quotidienne dans les villages en l'absence des hommes,
- les souvenirs qui restent : lettres, photos, textes divers, objets, médailles, pièces d'uniformes, armes,
- etc.

Les sujets qui pourront être abordés seront le reflet de la variété des documents mis à notre disposition.

C'est pour cette raison que nous faisons appel aux habitants des communes pour qu'ils nous aident dans la recherche des « matériaux » utiles à notre projet. Les documents originaux seront photographiés, scannés, reproduits et utilisés avec l'accord écrit de leurs détenteurs.

Ceux qui souhaitent nous aider peuvent prendre contact à leur convenance par un des moyens ci-dessous :

Les Amis du Patrimoine 7 rue du docteur Antoine Battesti 77760 La Chapelle-la-Reine – ep.adp@free.fr

Philippe Evrard 15 rue de la Croix, Jacqueville 77760 Amponville 01 64 24 35 56

Joies et Peines

Mariages :

Perrine CAILLOU et François DECLERCK, le 15 juin 2013

Décès :

Madame Ghislaine Kastler, née Saulnier, « Gigi », est décédée le 4 juin 2013. Elle avait 54 ans. Née à Nanteau, Nantessonnaise de cœur, elle y revenait chaque week end. Beaucoup d'émotion de la part de tous ceux qui l'aimaient et l'ont accompagnée lors de la cérémonie d'obsèques.

Monsieur Roger SORRE est décédé le 10 septembre 2013

Les infos pratiques

Mairie :

- **Ouverte le mardi et le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30**
- *Le Maire et/ou les Adjointes sont présents à la Mairie le mardi et le vendredi de 17 h à 18 h 30*
- *Madame le Maire peut recevoir le samedi matin sur rendez-vous pris à l'avance à la Mairie*
- Téléphone : 09 64 45 02 50
- fax 01 64 24 11 15
- Adresse internet : nanteau-info@orange.fr